

SEANCE DU 3 mars 2017

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 27 février 2017. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 3 mars 2017 à 20H30, à la mairie.

Présents : CANTO René, Maire et Président, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick, BOUE Alain, BATTAIS Dominique, COBAC Alexandra, PRUNIER Dominique, CHEVALIER Rémy, ALLAIS Véronique, GIET Christelle, HONORE David.

Excusé : RONDIN Jean-Hubert

Absents : BOCQUET Arlette, TRANCART Guy.

Dominique BATTAIS a été élu secrétaire de séance.

Après approbation du compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

2017-06 : Compte administratif « Commune » 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un excédent global de clôture de 195786,24 € provenant de la section de fonctionnement présentant un excédent de 283883,50 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 88097,26 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2017-07 : Compte administratif « Assainissement » 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un excédent global de clôture de 20976,13 € provenant de la section de fonctionnement présentant un excédent de 39901,34 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 18925,21 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2017-08 : compte administratif « lotissement la Garenne » 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un déficit global de clôture de 7146,31 € provenant en intégralité de la section d'exploitation.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2017-09 : Compte administratif « lotissement les Cormiers » 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un déficit global de clôture de 130346,34€ provenant de la section de fonctionnement présentant un déficit de 0,20 € et de la section d'investissement présentant un déficit de 130346,14 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2017-10 : Compte administratif « CCAS » 2016.

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité laissant apparaître un déficit global de clôture de 1344,43 € provenant de la section de fonctionnement présentant un excédent de 11412,24 € et de la section d'investissement présentant un excédent de 10067,81 €.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2017-11 : Reprise des résultats 2016 du budget CCAS par le budget de la commune.

Vu la délibération du 7 avril 2016 approuvant la dissolution du CCAS suite aux nouvelles dispositions de la loi Notre,

Considérant que le bilan comptable du budget CCAS au 31 décembre 2016 doit être soldé et réintégré dans celui de la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du CCAS 2016,

Considérant qu'il y a lieu également de constater budgétairement les conséquences de ces opérations comptables, en particulier en corrigeant les résultats reportés de la commune de la reprise des résultats du CCAS, à la présente délibération, soit + 10067,81 € à la ligne 001 et – 11412,24 € à la ligne 002 du budget 2017 de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve l'intégration de l'excédent d'investissement d'un montant de 10067,81 € à la ligne 001 et le déficit de fonctionnement d'un montant de 11412,24 € à la ligne 002 du budget 2017 de la commune,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

2017-12 : Compte de gestion « Commune » 2016.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Monsieur Le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-13 : Compte de gestion « Assainissement » 2016.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Monsieur Le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-14 : Compte de gestion « lotissement la Garenne » 2016.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Monsieur Le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-15 : Compte de gestion « lotissement les Cormiers » 2016.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Monsieur Le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-16 : Compte de gestion « CCAS » 2016.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016, par Monsieur Le Receveur municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2017-17 : Vote des subventions au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire explique que les contraintes budgétaires du fait de la baisse considérable des dotations de l'Etat, conduisent à diminuer l'enveloppe des subventions malgré l'implication de leurs membres.

Au regard des demandes déposées ou adressées et sur proposition de la commission de finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à mains levées (7 pour une diminution de 30 % et 4 pour une diminution de 50 %),

- **décide de retenir** la diminution de 30 % pour les subventions communales comme présentées ci-dessous,

- **décide de retenir** les montants proposés par la commission pour les associations hors commune.

Associations communales :

Club Sportif Marcillé - Saint Rémy.	1190
Association Sportive et Culturelle Marcillé.	1190
Club 3° âge « Vent d'Automne » Marcillé	875
Association des Parents d'élèves Marcillé-Saint Rémy	980
A.C.P.G. - C.A.T.M.Marcillé.	265
A.C.C.A Marcillé.	385

Associations hors commune :

La truite Tamoutaise	30
Restos du Cœur Antrain	60
MFR Fougères (2 élèves)	70
Lycée J-B Le Taillandier St Aubin du Cormier (1élève)	35
F.N.A.T.H Accidentés travail	30
Prévention Routière	30
France ADOT	30
Chambre des Métiers 35 (1 élève)	35
Lycée Les Cordeliers (1 élève)	35
ATD Quart Monde	90

soit un total de 5330 € qui sera inscrit à l'article 6574 du B.P. 2017.

A noter que Madame Véronique ALLAIS, présidente de l'Association Sportive et Culturelle de Marcillé-Raoul (A.S.C.) n'a pas pris part au vote des subventions communales.

2017-18 : Reprise du bâtiment collectif appartenant au bailleur social NEOTOA par la commune.

Conformément à la procédure, NEOTOA a transmis au service de l'Etat un dossier de demande d'autorisation d'aliéner du bâtiment collectif situé sur la commune, 27, résidence les Primevères. Le dépôt du dossier de demande a été effectué le 24 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.447-3 du code de la construction, une nouvelle délibération doit être prise postérieure à cette date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme sa volonté d'acquérir le bâtiment collectif appartenant à NEOTOA, en vue d'y aménager le rez-de-chaussée en espace pour l'enfance jeunesse et de maintenir la destination de l'étage en logements locatifs, après son désamiantage, pour l'euro symbolique,

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la transaction avec le propriétaire et le charge d'entreprendre toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'acquisition et à sa destination.

2017-19 : Réévaluation des Indemnités de fonction des élus.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, selon le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 entériné par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017,
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014-26 du 24 avril 2014 faisant référence à l'indice brut terminal 1015 ;

il convient, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la modifier par l'indice brut terminal de la fonction publique et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

2017-20 : Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne ;

Une nouvelle commission Intercommunale des Impôts Directs doit être créée selon les modalités prévues par l'article 346 de l'annexe III du code Général des Impôts. Cette commission en application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Conformément à la demande de Couesnon Marches de Bretagne, le conseil municipal désigne :

- BOULMER Jean-Claude, Titulaire
- BOUE Marie-Annick, suppléante.

2017-21 : Création d'une commission action sociale.

Suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 (délibération n°2016-26 du 7 avril 2016), Monsieur le Maire propose de créer une commission action sociale afin de répondre, de préparer et examiner à titre consultatif les demandes d'aides avant de les soumettre et statuer lors des réunions du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide,

- de créer une commission action sociale,
- de conserver les membres nommés précédemment au conseil d'administration du CCAS dissous, à savoir ; mesdames PRUNIER Dominique et BOUE Rosalie et messieurs AVRIL Daniel, CHEVALIER Rémy, MOREL Rémy et TANCEREL Jean-Yves.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder des secours d'urgence aux familles nécessiteuses dans la limite de 40 €.

2017-22 : Travaux d'investissement de voirie par Couesnon Marches de Bretagne.

La commission « Aménagement rural et urbain » se réunira dans les meilleurs délais pour définir la programmation des travaux d'investissement voirie prioritaires.

Questions diverses :

- Jean Claude BOULMER donne le compte rendu de la commission scolaire tenue le 1^{er} février 2017

Avec la Directrice, Madame PLAY-TALLEC :

Les points suivants ont été abordés :

- L'occultation des classes CE1, CE2, CM2
- L'isolation des portes et fenêtres des classes CE1, CE2
- Les toilettes de l'école du haut
- le parquet de la classe de CM1
- Jean-Claude BOULMER donne le compte-rendu de la dernière commission « Bâtiments communaux » tenue le 11 février 2017 :
 - Présentation d'un projet de foyer par le FC MBRN en modulaires attendant la tribune du terrain des sports.
 - Divers travaux de remise en état seront à effectuer par les agents communaux :
 - dans les écoles : ajout ou rénovation des rideaux existants, urinoirs de l'école du haut.
 - à la salle polyvalente lambris sous chéneaux.
 - Couleur des réservoirs d'eau de la motte aux Anglais : la commission a proposé la même couleur que la station du château.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Numéros d'ordre des délibérations : de 2017-06 à 2017-22.

Le Maire,

CANTO René,

Les membres présents :

BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, BOUE Marie-Annick,

BOUE Alain, BATAIS Dominique, COBAC Alexandra,

PRUNIER Dominique, ALLAIS Véronique, CHEVALIER Rémy,

GIET Christelle,

HONORE David.

Excusé : RONDIN Jean-Hubert

Absents : BOCQUET Arlette, TRANCART Guy